

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTIER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 7
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

Objet : Décision modificative n°1 - budget annexe SPANC.

Cette première décision modificative concerne le budget annexe du SPANC 2022 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas adopté lors du conseil communautaire du 11 avril 2022.

Elle a pour objet l'inscription de 15 000 € de crédits supplémentaires au chapitre 011 correspondant aux prestations de contrôles externalisées suite au départ de l'agent en charge de cette mission. Ce montant sera équilibré par la réduction équivalente du chapitre 012 relatif aux charges de personnel.

Cette décision modificative n'a aucune incidence financière.

Le détail de ces mouvements est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe du SPANC 2022 de la CCBA qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	+ 15 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	- 15 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 9 novembre 2022
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20221108-DEL08112022-25-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022